

Les *Cinq livres du droit des offices*, par CHARLES LOISEAU, Paris
1620, seront aussi utilement consultés, de même que le *Codex
belicus* d'ANSELMUS (Anselmi) à J. de 1220 et de

presqu'entièrement dépourvue de vases et d'ornements sacrés : sous un précédent pastorat, le coffre, placé dans l'église, avait été fracturé, certaine nuit, par des voleurs ; l'ostensoir, les trois calices, le ciboire, les chrismatoires, les burettes, les ornements, jusqu'au produit des aumônes, tout avait disparu (1).

L'époque était troublée, la situation difficile (2). Le nouveau curé ne s'en mit pas moins courageusement à l'œuvre : il institua des quêtes, entreprit des démarches tant auprès de ses paroissiens que des personnes charitables de l'extérieur, et parvint ainsi à doter son église de tout ce qui lui était nécessaire. Indépendamment de l'orfèvrerie, à laquelle cette étude est consacrée, la sacristie de Dalhem s'accrut des vêtements et des ornements sacrés dont elle avait besoin : le curé a pris soin de nous dire comment, utilisant les étoffes que fournissait la générosité des paroissiennes, appropriant les débris des ornements que le temps et l'usure avaient abîmés, en un mot, connaissant l'art de tirer parti de tout, il sut remplir à nouveau les armoires de la sacristie. Nous ne le suivrons point dans le détail de ses opérations, mais il convenait de les rappeler, ne

(1) « Habui istorum oblatorum ego solus administrationem, et olim ponebantur in arca in templo, cujus clavim unam habebat pastor, et consules aliam, et simul de his disponebant ; illa autem arca fracta a latronibus nocturnis, et cum ceteris ornamentis, calicibus tribus, remonstrantia, urseolis argenteis, sacrorum oleorum vasibus, ciboris, elemosinis piis, et breviter omnibus, furto sublatis (Deus condonet illis sacrilegis !), ego de parvis elemosinis alibi notatis, disposui, et ne iterum auferentur, penes me retineri ... » *Registre*, f. Ivo.

(2) Le prédécesseur de Deprez, Étienne Cledach, avait été expulsé du presbytère par les protestants. Le bâtiment, longtemps inhabité, avait beaucoup souffert. Les revenus de la cure étaient dispersés. Deprez réussit cependant, en 1686, à faire procéder aux réparations les plus nécessaires (*Registre*, fol. 4^vo-5). Lui-même eut à se plaindre de l'hostilité du ministre protestant, Jacques Audebert de la Rouille (1680-1693), qui, en 1684, lui fit interdire le transport public du Saint-Sacrement : « Ibam adhuc administratum publice, sed, eheu ! La Rouille, minister hereticus hujus loci, qui ut vespertilis, non valens solis radios perferre, sic effecit ut illud mihi fuerit interdictum, dicens hoc esse scandalosum » *Registre*, f. 3.

fût-ce que pour payer un juste tribut d'hommage à sa mémoire. Les notes qu'il a laissées à ce sujet, seraient au surplus intéressantes à consulter au point de vue de l'histoire économique.

L'année même de son installation, Deprez commença ses acquisitions. Lorsqu'il devait porter le viatique aux malades, il ne disposait pour le transport de la sainte Hostie que d'un vase, sans doute d'étain, recouvert d'étoffe. Une jeune fille offrit au curé six florins, en demandant qu'il les consacrat à l'ornementation de l'autel de la Sainte Vierge ; mais, désireux de se procurer une pyxide plus convenable, le prêtre persuada la donatrice de lui laisser affecter la somme qu'il en avait reçue, à l'acquisition projetée. Ce n'était d'ailleurs qu'une assez faible partie du prix d'achat. Industriel comme il savait l'être, Deprez n'hésita pas à revendre les galons en argent fin d'une vieille chasuble qui tombait en pièces : il en retira encore plus de 8 florins. Ces deux opérations lui avaient ainsi procuré plus de la moitié de la somme nécessaire : celle-ci se montrait à 22 florins 5 patars. La main-d'œuvre y figurait pour 4 florins, c'est-à-dire que pour chaque once de métal — la pyxide pesait 4 onces et 6 esterlins —, le travail était coté à 2 escalins (1).

La première pièce importante que notre curé fit ensuite exécuter, fut un ciboire (2) (Planche I).

Sur un rebord octogonal uni, pose une base ornée de deux têtes d'anges ailées, reliées par deux de ces lourdes guirlandes de fruits et de fleurs qu'affectionnait le style Louis XIII. La tige, en forme de balustre, a un nœud décoré de feuilles d'acanthe, et de deux bagues en couronnes de laurier. Sur la fausse coupe, s'étaient des pampres garnis de feuilles et de grappes

(1) Voy. Annexes, N^o 1.

(2) Il faut remarquer — on le verra par ses notes — que Deprez s'en servait aussi en guise de calice ; aussi l'appelle-t-il : le calice, le plus beau calice.

de raisins ; enfin, dans la décoration du couvercle, sommé d'une croix pattée, reparaissent la couronne de laurier et les feuilles d'acanthé. Sous le rebord, court une inscription, gravée en petites capitales, et en partie effacée : HENRI[CUS. DE.PREZ. PAST]OR. [DAL] EMENSIS. ME. FIERI. CVRAVIT. PIORVM. ELEMOSINIS. AD. VSVM. ECCLESIAE. SV[AE. AN] NO. 1687 ||.

Sous la base, on distingue la marque d'éprouvette, le poinçon aux armes du prince-évêque Maximilien-Henri de Bavière, celui de la cité avec la date : 1656, ainsi que le poinçon de l'orfèvre : P. P. I. Grâce aux indications laissées par Deprez, il nous est permis d'identifier cette marque : c'est celle de Pierre-Paul Jonneau, à Liège.

Le 21 avril 1687, le pasteur notait dans son registre, qu'il avait été prendre livraison, chez l'artiste, du ciboire qu'il lui avait commandé. Le poids en était de 25 1/2 onces, et 2 esterlins, et le prix total, soldé sur l'heure, de 33 1/2 patacons (1).

L'époque, nous l'avons dit, était troublée : on redoutait de nouvelles guerres, donc de nouveaux vols et de nouveaux ravages ; le curé craignait de se voir enlever son beau ciboire ; il résolut de le mettre en sûreté et de se procurer, pour l'usage journalier, un calice d'une moindre valeur. Ce fut encore à Pierre-Paul Jonneau qu'il s'adressa. Après le vol mentionné plus haut, la communauté avait acquis un petit calice, au prix de 20 florins. Le curé le fit fondre, en 1688 : on en retira du métal, d'un titre assez bas, pour une valeur de 12 florins ; moyennant un supplément de 20 florins, — valeur du métal que l'orfèvre dut ajouter à l'alliage pour l'amener au titre du poinçon de Liège, et paiement aussi de la façon, — le curé obtint de

(1) Voy. Annexes, N° II.

Jonneau un calice en argent doré (1), dont la simplicité n'exclut pas une certaine élégance (Planche II). Des feuilles d'acanthé au rebord du pied, ainsi qu'au nœud de la tige ; sur le pied, six groupes de grappes de raisin et de feuilles de vigne reliés par des rubans, telle en est toute l'ornementation. Sous le rebord, à la suite des poinçons, malheureusement fort effacés, se lit la date : 1688.

Moins de deux ans après cette acquisition, notre curé se trouva en mesure de se procurer des burettes qui fussent dignes de figurer à côté de son calice. Le voilà donc recourant à nouveau au talent de Jonneau. Le 24 mai 1690, le pasteur eut la satisfaction de rapporter à la cure les deux magnifiques vases dont les pieds et les couvercles s'ornent de la large feuille d'acanthé qu'affectionnait la noblesse du style Louis XIV (Planche III). Le poids en était de 11 3/4 onces, et le prix total comprenant le coût du métal et de la façon ne se trouvait pas inférieur à 61 florins et 19 patars (2). Les poinçons, apposés sur la coupe même, sont ceux du prince-évêque Jean-Louis d'Elderren, celui de la cité avec le millésime 1688, date de l'avènement du prince, et celui de l'orfèvre, mentionné plus haut.

Deprez était évidemment satisfait des pièces que cet artiste lui avait fournies, car il lui maintint sa clientèle. Le 9 juin 1692, fidèle à son habitude, notre curé se rendit à Liège pour prendre livraison d'une nouvelle fourniture. Cette fois, rassuré sans doute sur la situation politique, ou tout au moins plus confiant, c'est un riche calice, digne pendant du ciboire de 1687, que l'heureux pasteur rapporta à Dalhem (Planche IV) (3). Digne pendant, avons-nous dit : en effet, la

(1) Voy. Annexes, N° III.

(2) Voy. Annexes, N° IV.

(3) Voy. Annexes, N° V.

forme générale et la décoration des deux pièces ne sont pas sans offrir de grandes analogies : même base octogonale, même pied circulaire, même tige à balustre, et la comparaison pourrait se poursuivre pour la décoration dont l'idée dominante est la même de part et d'autre. Mais le nouveau calice l'emporte par la richesse des détails. Sur le pied, par exemple, se retrouvent les deux têtes d'anges ailées que relie des motifs formés de grappes de raisins et de feuilles de vigne, auxquelles ici se mêlent des épis de froment. Aux bagues de la tige, voici encore les couronnes de laurier ; au dessous du nœud, les feuilles d'acanthé ; mais, sur le dessus de ce nœud apparaît la combinaison des têtes d'anges ailées, et des fruits et des feuilles de la vigne, que le ciboire n'offrait que dans la décoration du pied. L'ornementation de la fausse coupe présente aussi plus de variété. Sur le ciboire, les pampres enroulent, horizontalement, aux flancs du vase, leurs feuilles et leurs fruits ; le calice, lui, dresse, au dessus d'une coupelle de feuilles d'acanthé, quatre ceps chargés de raisins et de feuillages, entre lesquels s'élèvent quatre gerbes de froment : union heureuse de deux symboles de l'Eucharistie.

Le poids, plus considérable, témoigne aussi que nous avons affaire à une pièce plus précieuse : le calice pesait 34 1/4 onces ; aussi le prix s'en montait-il à plus de 179 florins.

Sous la bordure, on lit, en cursives, l'inscription : *Piorum sumptibus ad usum ecclesiæ suæ me fieri curavit H. de Prez parochus in Dallem A^o 1692* ||.

Nous retrouvons encore ici, à côté de la marque d'épreuve, le poinçon du prince évêque Jean-Louis d'Elderén, celui de la cité au millésime de 1688, ainsi que la marque, qui nous est maintenant bien connue, de l'orfèvre.

Cette marque, nous la lisons encore à côté du poinçon du prince-évêque Joseph-Clément de Bavière, et de celui de la cité, de 1693 (1), sur le chrismaire pour l'huile des infirmes que Deprez avait acquis, le 1^{er} avril 1700, au prix de 17 florins (2).

Ce fut la dernière fourniture que fit Jonneau. Six ans plus tard, lorsque l'église s'enrichit d'un chrismaire pour le baptême, décoré de la même façon que les burettes décrites ci-dessus, ce fut un autre orfèvre qui le procura. Nous ignorons, malheureusement, son nom : le registre de notre curé ne mentionne point cette pièce, qui, peut-être, lui avait été offerte. Cette lacune est regrettable : le nom de l'orfèvre nous aurait permis d'identifier le poinçon formé des lettres M et B, accostant une étoile et couronnées, que porte ce chrismaire, à côté de la marque d'épreuve, des poinçons apposés sur la pièce précédente, et de la lettre annale D.

Sur le corps de chacun des cylindres, on remarque des ornements gravés, ainsi que les inscriptions : à gauche : OL [EUM] || CATHE[CHUMENORUM] ; à droite : S[ANCTUM] CRISMA || ; derrière : on lit sur l'une : HENRICUS || DEPREZ || ; et sur l'autre : PASTOR || IN DALEM || 1706 ||.

Une pièce faisait encore défaut à la série des vases sacrés réunis par Deprez. Cinq ans plus tard, celui-ci combla la lacune en faisant exécuter un ostensor conforme au goût de l'époque (Planche V). Nous avons dit que ce ne fut plus Jonneau qui fut chargé de la commande ; peut-être l'orfèvre était-il mort à ce moment. Toujours est-il que le curé s'adressa, cette fois, à un artiste visétois : Bertholet, c'est-à-dire Barthelemi, Labeen de Labermont (3), dont le poinçon :

(1) La lettre annale est malheureusement indéchiffrable.

(2) Voy. Annexes, N^o VI.

(3) Sans doute était-il originaire du village de Labermont.

B L se lit sous le pied de l'ostensoir, à côté du poinçon de la ville de Visé.

La livraison de cette œuvre eut lieu le 5 décembre 1711 (1). La facture de l'orfèvre nous en a conservé le détail : le poids de l'argent atteignait 128 onces ; côté à 9 escalins l'once, on arrivait ainsi à 576 florins pour la valeur du métal ; quant à la main-d'œuvre, elle était évaluée à 30 patars par once de métal travaillé, soit au total 192 florins. En ajoutant le prix du cuivre et de la dorure, soit 32 florins, ainsi que 5 florins pour les deux cristaux de la lunule, on arrivait au prix de 805 florins.

La base de l'ostensoir présente un hexagone allongé sur lequel s'étale un pied ovale, orné de deux têtes d'anges ailées que relie des rinceaux de feuillages d'où sortent des fleurs (Planche VI). De ce pied, s'élanche la tige, en forme de balustre, harmonieusement décorée de feuilles d'acanthé, et que divisent trois bagues à godrons. Sur cette tige, repose le support, en forme de coupe, garni à la partie inférieure de feuilles d'acanthé, et au dessus, de feuilles de vignes et de grappes de raisins. De chaque côté de ce support, part une sorte de corne d'abondance rectangulaire, creusée de cannelures et qu'enroule un abondant décor de pampres garnis de feuilles et de grappes, mêlés à des épis de froment. Sur les bases ainsi formées, se dressent deux anges dont l'attitude et les draperies sont conformes au style de Delcour, et qui soutiennent, d'une main, au dessus d'une guirlande de feuillage, la couronne fermée, sommée de la croix, qui domine l'ensemble, et abrite le soleil où prend place la Sainte Hostie. Au-dessus de la lunule, est suspendue une colombe, les ailes étendues sur une gloire rayonnante. Nous en verrons plus loin l'origine. Six ans après cette

(1) Voy. Annexes, N° VII.

acquisition, le 23 juin 1717, Bertholet de Labermont inscrivait dans le petit registre du curé la mention d'une nouvelle fourniture : ce n'était rien moins qu'un calice, le troisième dont Deprez enrichissait son église (1). Celui-ci pesait 27 onces d'argent, côté à 4 florins 7 1/2 patars l'once ; le prix du travail, taxé à 25 patars par once de métal, se montait à 28 florins ; soit un coût global de 179 florins.

L'œuvre soutient la comparaison avec celles que nous avons examinées jusqu'ici ; elle s'inspire d'ailleurs des mêmes principes décoratifs (Planche VII). La base octogonale porte un pied circulaire légèrement renflé comme d'ordinaire, et orné de rinceaux agrémentés de fleurs. Des feuilles d'acanthé décorent le nœud qui interrompt la tige en balustre. Sur la fausse coupe, des pampres, chargés de feuilles et de grappes, alternent avec des épis de froment.

Sous le pied, se lit cette inscription en petites capitales : HENRICVS DE PREZ. PASTOR. DALHEMIENSIS. ME. FIERI. CVRAVIT. ANNO. 1717 ||. Sous le rebord, une autre inscription, également en petites capitales, conserve le souvenir d'une restauration apportée au calice : AVOIR ÉTÉ RACOMODÉ ET DORÉ L'AN 1794 ||. Les poinçons sont malheureusement presque illisibles ; on distingue cependant celui de la ville de Visé, ainsi qu'une couronne, surmontant probablement les initiales de l'orfèvre.

Nous arrivons enfin à la dernière mention que fasse Deprez d'une œuvre d'orfèvrerie. Elle est datée du 30 mars 1718, et se rapporte à un sceptre pesant 9 onces et 7 esterlins (2). A 9 escalins l'once, cela faisait 42 florins, 1 1/2 patars. Ajoutez-y 12 florins pour la façon, et 10 patars pour la peinture de la main de la

(1) Voy. Annexes, N° VIII.

(2) Voy. Annexes, N° IX.

statue de la Sainte Vierge qui devait tenir le sceptre, vous arriverez ainsi au total de 54 florins, 11 1/2 patars, que reçut l'artiste.

Les successeurs de Deprez purent jouir du trésor d'art que celui-ci avait constitué pour la paroisse. Un seul, Jean Trinon, eut à inscrire une nouvelle mention d'un achat d'orfèvrerie, dans le petit registre dont notre curé avait si souvent fait usage (1). Le « Saint-Esprit », c'est-à-dire, la colombe, qui, dès le début, était suspendue à l'ostensoir, avait été volée sous le pastorat de Mathieu Liverlo. En 1760, Jean Dubois, docteur en médecine, sollicité sans doute par l'abbé Trinon, donna la somme nécessaire pour le remplacer. Le curé vint à Liège trouver l'orfèvre Henrotai, qui demeurait alors aux environs de l'église Saint-Paul, et moyennant la somme de 10 francs et 5 sols, se procura l'objet désiré : c'est la colombe mentionnée plus haut (Planche VII).

De l'examen auquel nous venons de nous livrer, ressortent quelques constatations. Et tout d'abord, ne convient-il pas de souligner le zèle de ce pasteur qui parvient à constituer à une église rurale, un trésor que bien des sacristies envieraient ? Quelle fierté le digne prêtre ne devait-il pas éprouver en le contemplant ! Lui qui avait tant peiné pour rehausser, dans sa paroisse, l'éclat du culte, avec quel accent ne devait-il pas redire les paroles liturgiques : « Domine, dilexi decorem domus tuae et locum habitationis gloriae tuae ». Sans doute, le Seigneur lui en aura-t-il tenu compte !

On peut différer d'avis sur les mérites qu'il convient d'attribuer aux œuvres de l'art religieux postérieures à l'époque gothique, et pour ma part, c'est la forme que le moyen âge leur avait donnée qui me semble,

(1) Voy. Annexes, N° X.

jusqu'ici, le mieux répondre au caractère de cet art (1). Mais combien est-il heureux que les prêtres qui ont dirigé depuis Henri Deprez, la paroisse de Dalhem, aient respecté l'ensemble qu'il avait constitué. Combien d'autres moins discrets et moins sages qu'eux, n'ont-ils pas, depuis trois quarts de siècle, envoyé au creuset ou cédé à vil prix à des brocanteurs, des œuvres analogues à celles que nous venons de décrire, pour les remplacer par des orfèvreries néo-gothiques qui souvent ne les valaient pas ? Que de destructions de ce genre n'avons-nous pas à déplorer, et sous ce rapport, le XX^e siècle ne me paraît pas avoir été plus conservateur que ceux qui l'ont précédé. Le principe au nom duquel se perpètrent ces vandalismes diffère, mais le résultat n'apparaît, hélas ! que trop identique.

Et cependant, réserve faite, je le répète, des principes de l'art religieux à cette époque, ne sera-t-il pas permis d'accorder notre admiration à ses productions, dont l'exécution et la technique la méritent ? Certes, nous avons le droit de louer l'élégance et la beauté qui les distinguent, et notre époque pourrait demander à ces vieux maîtres plus d'une leçon dont elle devrait tirer profit. Aujourd'hui, où sévit, dans l'art industriel, « l'objet de magasin », le type commercial, répété à des dizaines d'exemplaires, comment ne pas admirer la variété que les artisans d'autrefois savaient imprimer à tout ce qui sortait de leurs mains ? Parcourez leurs productions ; examinez avec soin ces meubles — nos meubles liégeois, en particulier — d'une conception si gracieuse, cette argenterie, ces di-

(1) Sur cette question, voy. l'intéressant ouvrage des abbés L. et F. CROOY, *L'orfèvrerie religieuse en Belgique*, Bruxelles, Vromant et C^{ie}, 1911, pp. 178-187, qui émettent, en ce qui concerne la matière traitée par eux, un avis opposé : sur ce point, comme aussi sur certaines appréciations esthétiques, je ne pourrais pas me ranger à leur manière de voir.

nanderies — pour ne point parler de l'architecture et des arts qui en découlent — en un mot, ces produits si divers, legs des siècles écoulés.

Sans doute, tout ce qui appartient alors à une époque en porte la marque aisément reconnaissable — heureuse supériorité sur notre art industriel qui ne vit guère que de copies et d'imitations ou d'essais illogiques voués à la stérilité. Sans doute encore, tout ce qui sort d'un atelier de cette époque, présente des caractères spécifiques, — et c'est le style individuel de l'artisan, — mais vous vous efforcerez en vain de découvrir cette monotonie qu'engendre le travail mécanique. La variété dans l'unité, voilà, semble-t-il, la devise d'art que le moyen âge avait léguée aux siècles qui le suivirent, et que notre époque n'a point su conserver.

• Le sentiment artistique était alors autrement répandu : il faisait battre tous les cœurs, il dirigeait toutes les mains. Partout se rencontraient les artisans dignes de ce nom ; partout ceux-ci trouvaient un public pour les comprendre et les soutenir. Une petite ville comme Visé possédait un poinçon pour marquer les productions de ses orfèvres. Point n'était besoin pour les membres du chapitre et les riches bourgeois de la localité de recourir aux artistes de l'extérieur : il leur suffisait de s'adresser à leurs concitoyens pour obtenir des œuvres auprès desquelles bien des pièces modernes pâliraient. Et ce que nous disons de Visé est vrai pour bien d'autres petites villes encore (1).

La manie centralisatrice de notre époque a détruit cette efflorescence régionale.

Le poinçon de Visé était resté jusqu'ici inconnu aux historiens de l'art. Nous sommes heureux d'avoir

(1) On en trouvera la liste en même temps que la reproduction de leurs poinçons, dans l'ouvrage de MM. Crooy.

pu ajouter le nom de l'antique cité mosane à la liste déjà longue de nos centres producteurs d'orfèvrerie.

D'autre part, cette étude permet de jeter un rayon de lumière sur le passé des arts industriels liégeois : le poinçon P P J est restitué à Pierre-Paul Jonneau, et maintenant qu'il se trouve identifié, sans doute parviendra-t-on à classer sous le nom de cet orfèvre plus d'une œuvre jusqu'ici anonyme. Il en sera de même pour Bertholet Labeen de Labermont. Peu à peu, le voile qui couvre jusqu'au nom de nos vieux artisans se déchirera ; je me félicite d'avoir pu, tout au moins, en soulever un coin.

* * *

L'église de Dalhem possède un vase religieux plus ancien que ceux qui sont décrits ci-dessus. Bien qu'il soit aujourd'hui affecté à la conservation des reliques, nous pensons que c'est l'ostensoir qui fut en usage jusqu'en 1717 (Planche VIII). Il remonte au XV^e siècle, et est en cuivre doré. Les six pans du soubassement légèrement incurvés, donnent naissance à une tige hexagonale qu'interrompt, en son milieu, un nœud côtelé. Cette tige s'évase en cône renversé, servant de base à l'édicule, construit sur le même plan hexagonal, flanqué aux angles de six contreforts à double glacis et que domine une flèche élancée dont les arêtières sont garnis de crochets. Des losanges simulent la couverture d'ardoises. Une croix, aujourd'hui disparue, somrait tout l'édifice. Point d'ornement, mais une légèreté de lignes où l'œil se complait.

Puisse l'église de Dalhem conserver longtemps encore toutes ces reliques du passé, que la sagesse de ses pasteurs a su faire parvenir jusqu'à nous.

ANNEXES.

Texte des notes de H. Deprez relatives à ses acquisitions.

I. Chrismatoire. 1684.

Item, la petite couppe pour aller administrer, pessante d'argent au poinson quatre onzes et siex esterlins, couste 22 florins B. valant 5 patars, que j'ay payez en presence de Jacque Philippe de Sprimont ; la facon at revenu a 4 fl. B., c'est a deux eschelins l'onze pour travaillé ; le marché fut fait en presence de Nicollas de Barchon.

J'ay fait deffaire une vielle chasuble bleuwe, toutte disloquetée ; l'estoffe at servy a faire une partie d'un devant d'autel à Nostre Dame ; les gallons, qui estoient dessus, de fin argent, je les ay revendu 8 fl. B. 17 p. et demy, tous jour en presence du predit Jacque ; ce qui at servy a payer la ditte couppe, au moins une partie.

Marie Regnier, jeusne fille, me donnat six fl. B. que j'ay appliqué a ce mesme effet ; elle souhaitait qu'ils auroient estez appliquez a Nostre Dame, mais la honte que j'avoy d'aller administrer avec une boette couvert de brocat, que j'avay icy trouvé, m'obligeat de la faire changer d'opinion, et me permettre les appliquer a la couppe.

Registre, f. 2 v^o-3.

II. Ciboire. 1687.

Le 21 avril 1687, j'ay esté rechercher un calice pesant 25 onzes et demy et deux esterlins et demy, que j'ay fait faire de Monsieur Jonneau. J'ay payez pour l'argent et facon trengte trois patacons et demy, comme appert icy et par sa signature, et ce en presence de Jean de Prez.

Pier Paul Jonneau.

Registre, f. 8 v^o

III. Calice. 1688.

Item, le 5^e novembre 1688, j'ay fait defaire un vieux calice dans lequel il y avoit seulement pour douze fl. B. d'argent de Baviere, et ay fait refaire un autre avec vingt fl. B. que j'ay donnez pour le faire, tant pour l'argent qui y at esté applicquez, qui est présentement tout au poinson (1), que pour la façon. Ce calice couste ensemble la somme de trengte deux fl. B.

Pier Paul Jonneau.

Ce vieux calice que j'ai fait defaire, je l'avay trouvé à mon arrivée a Dallem, et je l'ay fait changer pour le retenir a la paroisse, n'osant y hazarder le plus beau, parce que nous estions menacez de guerre. Ce petit calice avoit esté rachepté par la communauté 20 fl. B., apres que nostre eglise fut volée.

Registre, f. 8 v^o-9.

IV. Burettes. 1690.

Ce jourd'huy, 24^o maye 1690, j'ay esté rechercher des possinets d'argents pessants douze onzes un quart moins, lesquels parmy la facon et argent ont cousté soixante un fl. B. dix neuf. p., que je luy ay payé.

Pier Paul Jonneau, maistre orphevre.

Registre, f. 9 v^o.

V. Calice. 1692.

Le neufviesme jour de juin 1692, j'ay esté rechercher une couppe d'argent au poinson, pesante trengte quattres onzes et un quart, faicte par monsieur Joneau ; donnez pour icelle couppe, tant pour l'argent que facon, cent septante nœuf fl. B. onze p.

Pier Paul Jonneau

Payez le tout.

Registre, f. 12.

VI. Chrismatoire pour l'huile des infirmes. 1700.

Le premier apvril 1700, payé a Monsieur Jonneau dix sept fl. B. pour la boete a la sainte huile.

Registre, f. 12 v^o.

(1) « Le poinson » désigne, sous la plume de Deprez, le poinçon de Liège.

VII. Ostensor. 1711.

5^e decembre 1711. Livré a Monsieur le pasteur de Dalem une remontrance pesant avec les rayons et cristal cent quarante deux onces, 11 esterlins 1/2 ; les rayons et cristal pesant 10 onces et trois quart, tellement qu'il reste cent vingt huit onces argent,

a neuf escalins l'once porte	fl. 576
la fasson a 30 p.	fl. 192
pour cuivre et dorure	fl. 32
pour les deux cristal	fl. 5
	fl. 805

Je me tien satisfait du conte susdit (1).

Bertholet Labeen de Labermont
orphevre demeurant a Visé.

Date comme dessus.

Registre, f. 15.

VIII. Calice. 1717.

Livré au seigneur pasteur de Dalem un calise pesant vingt sept onse d'argent, a 4 fl. B. sept et demy p. l'onsce ; la fasson a vingt cinq pattar ; la donne vingt huict fl. B. ; portant ensemble cent septante neuf fl. B., desquels je me tien satisfait.

Fait a Visé, ce 23 de juin 1717.

B. de Labermont.

Registre, f. 15.

IX. Sceptre. 1718.

Livré a Monsieur le pasteur de Dalaem un ceptre pessant neuf onces sept esterlin, 9 escalin l'once ; porte

la fasson, dorure	fl. 42 p. 1/2
pour pindre la main	fl. 12 p. 0
	fl. 00 p. 10
port	fl. 54 p. 11 1/2

Le 30 de mars 1718, reçu le payement.

B. de Labermont.

(1) Cette phrase s'explique par le fait que, dans sa facture originale (insérée au *Registre* entre les fol. 14 et 15), en date du 6 decembre, de Labermont avait noté : « Au lieu de 30 p. par once (pour la main d'œuvre), il faut dire 45 ; ainsy la monstrance coutte fl. 896 ». En réglant le compte, Deprez sut amener son fournisseur à renoncer à cette augmentation.

Elisabeth, fille du greffier du Bois, venant a mourir, at laissé une bague a Nostre Dame ; elle a esté appliquée au sceptre, scavoir 30 fl. B. ; le reste, je l'ay payé.

Registre, f. 15 v^o.

X. Saint-Esprit. 1760.

J'ai païé au sieur Henrotai, orfèvre a Liège, près de Saint Martin (1) ou Saint Paul, pour le Saint Esprit qui est au Venerable, dix francs et cinq sols. C'est Monsieur Jean Dubois, docteur en medecine, qui a fait ce present, vers notre dedicace, 1760. Il y avait un autre du temps de mon prédécesseur, qui a été volé.

J. Trinon, curé

Registre, f. 19.

(1) Saint-Martin-en-Ile.



CIBOIRE, 1687.

ŒUVRE DE L'ORFÈVRE LIÉGEAIS PIERRE-PAUL JONNEAU.

L'ORFÈVRERIE DE L'ÉGLISE DE DALHEM.

PLANCHE I.

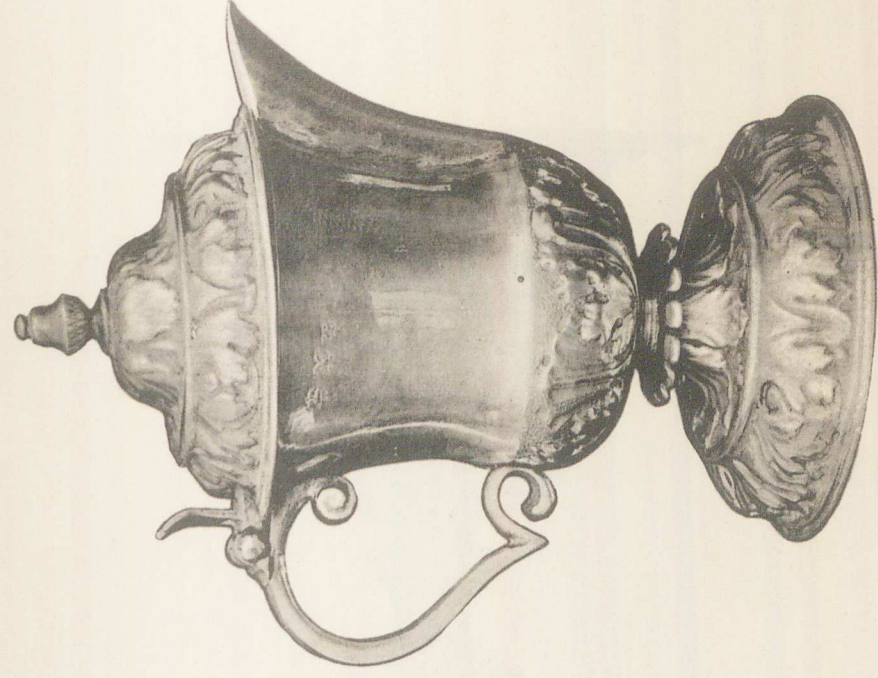
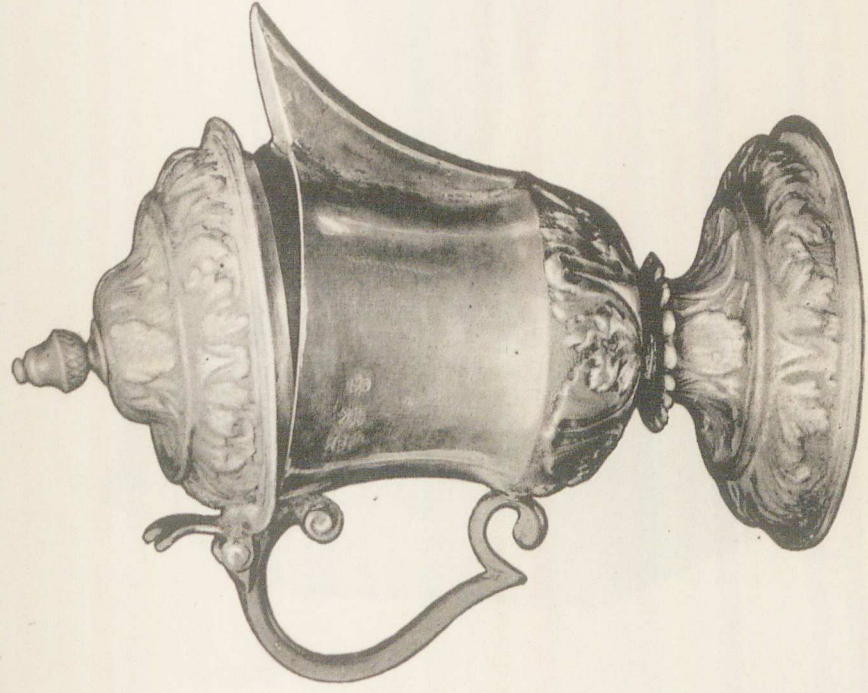


CALICE, 1688.

ŒUVRE DE L'ORFÈVRE LIÉgeois PIERRE-PAUL JONNEAU.

L'ORFÈVRE DE L'ÉGLISE DE DALHEM.

PLANCHE II.



BURETTES, 1690.

CEUVRE DE L'ORFÈVRE LIÉGEOIS PIERRE-PAUL JONNEAU.

L'ORFÈVRE DE L'ÉGLISE DE DALHEM.
PLANCHE III.



CALICE, 1692.

ŒUVRE DE L'ORFÈVRE LIÉGEOIS PIERRE-PAUL JONNEAU.

L'ORFÈVRE DE L'ÉGLISE DE DALHEM.

PLANCHE IV.

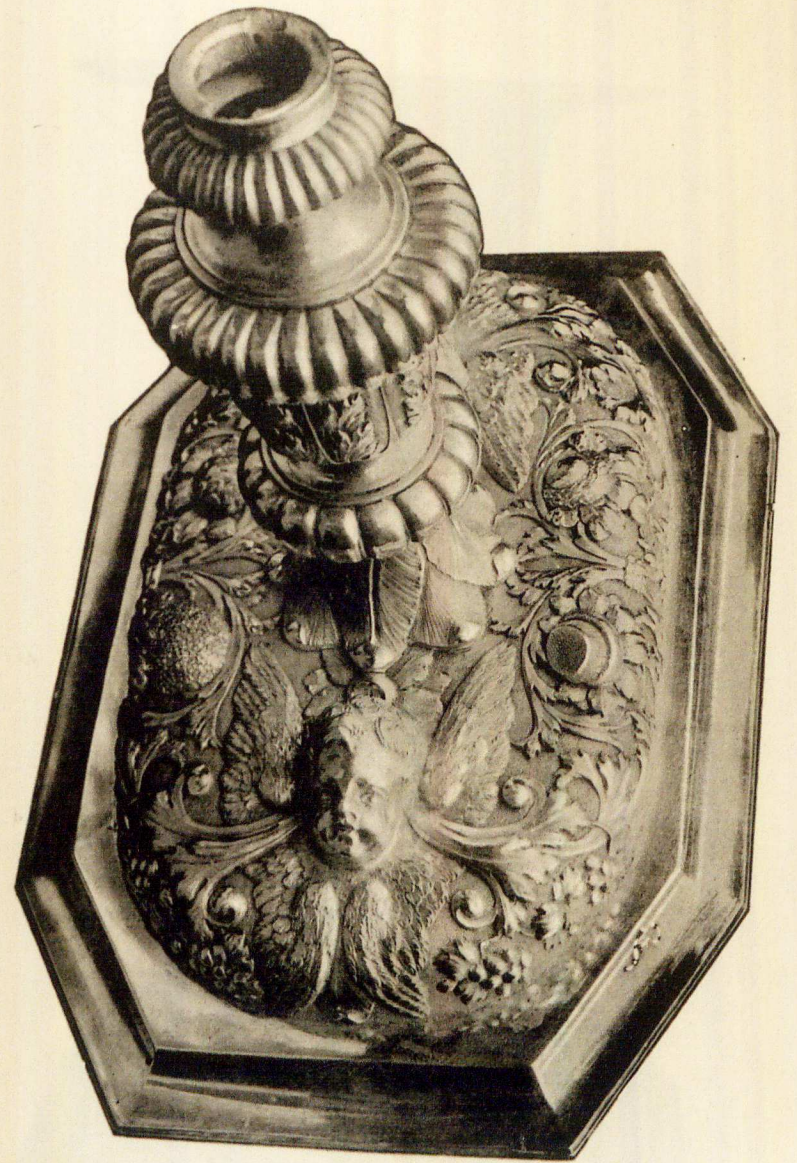


OSTENSOIR, 1711.

ŒUVRE DE L'ORFÈVRE VISÉTOIS
BERTHOLET LABEEN DE LABERMONT.

L'ORFÈVRE DE L'ÉGLISE DE DALHEM.

PLANCHE V.



OSTENSOIR, 1711.

DÉTAIL.

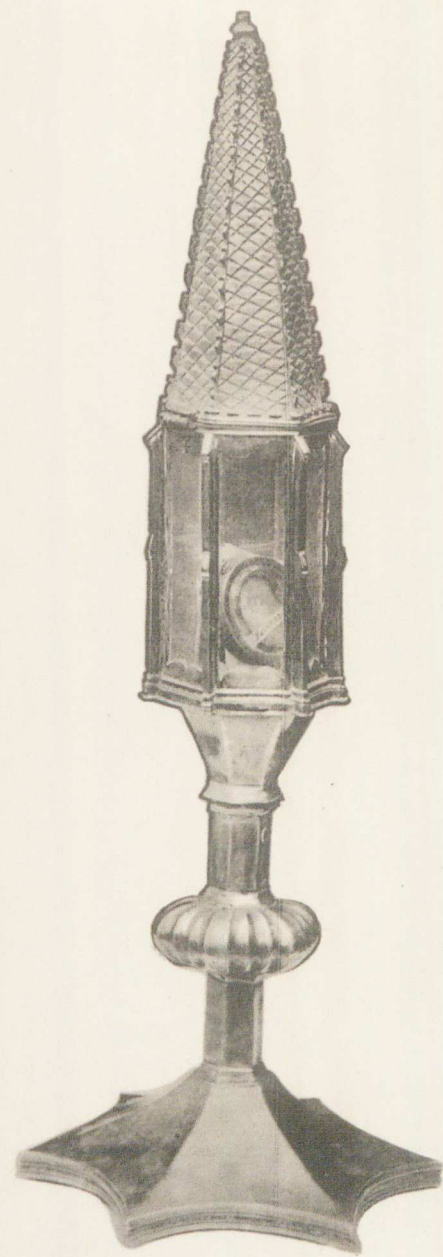
L'ORFÈVRERIE DE L'ÉGLISE DE DALHEM.
PLANCHE VI.



CALICE, 1717.

ŒUVRE DE L'ORFÈVRE VISÉTOIS
BERTHOLET LABEEN DE LABERMONT.

L'ORFÈVRIÈRE DE L'ÉGLISE DE DALHEM.
PLANCHE VII.



RELIQUAIRE, XV^e SIECLE.

L'ORFÈVRERIE DE L'ÉGLISE DE DALHEM.
PLANCHE VIII.